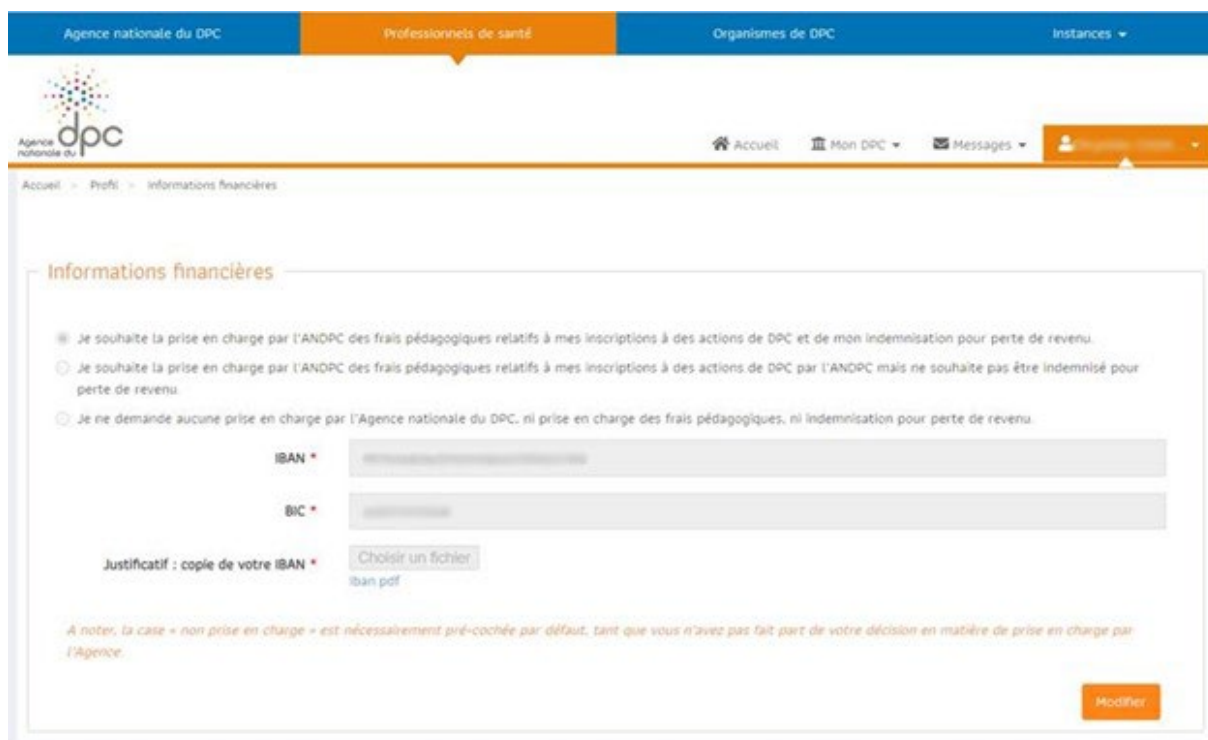


## Mise à jour du compte ANDPC

1. Connectez-vous sur <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>, avec vos identifiants
2. Allez dans « informations financières » et cliquez sur modifier

ATTENTION ! : par défaut la ligne 3 est sélectionnée « je ne demande aucune prise en charge... »

3. Sélectionnez la 1<sup>ère</sup> ligne « je souhaite la prise en charge par l'ANDPC des frais pédagogiques relatifs à des actions ... »



## ATTENTION SITE DIFFÉRENT POUR DEMANDER VOTRE PRISE EN CHARGE ANDPC !

### Pour faire votre demande de prise en charge DPC, veuillez suivre les étapes suivantes :

- Connectez-vous sur votre compte sur « [mondpc.fr](http://mondpc.fr) »
- Sur le menu à gauche : [rechercher action de formation](#)
- En haut de la page [Saisir la référence de l'action de formation 115521.....](#) (titre)
- En haut à droite entrer dans « [détail de l'action](#) »
- Chercher le numéro de session : [Session ...](#) qui correspond aux dates ... et ... à ...
- [et cliquer sur s'inscrire](#)

L'organisme reçoit l'information ensuite par mail pour valider cette inscription.

Cette inscription est à faire **au plus vite** car les places sont limitées et l'action est visible par tous les professionnels de santé au niveau national qui peuvent demander à s'inscrire